
Transfert de la compétence Déchets Ménagers & assimilés (Collecte et traitement)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Notre, à compter du 1er janvier 2017, la communauté de communes ACCM (Arles Crau Camargue Montagnette) exerce au titre de ses compétences obligatoires la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés en lieu et place des communes du territoire.

A cet effet, à compter du 1^{er} janvier 2018, de nouvelles dispositions sont fixées pour notre commune.

Nouvelles dispositions à compter du 1^{er} janvier 2018

	Nouvelles dispositions à compter du 1^{er} janvier 2018
Sacs noirs	ACCM Environnement fournira désormais à la commune des sacs noirs au format 30 L ou 50 L qui seront disponibles en mairie.
Sacs jaunes	Les Sacs jaunes sont disponibles en mairie. Le point de collecte à la cave est conservé.
Cartons	Le point de collecte à la cave est maintenu.
Encombrants	Désormais, les encombrants seront enlevés tous les premiers lundis du mois car la déchetterie de Boulbon est fermée les mardis et jeudis.
Conteneurs	Les Saint-Pierrois disposent de leur propre bac. ACCM Environnement donnera un bac aux personnes qui n'en n'ont pas. Possibilité de fournir des conteneurs de plus grande capacité pour les familles nombreuses. Une fois que tous les habitants seront munis d'un bac, la commune enlèvera les conteneurs de 500 L situés Place de la Mairie et Place Georges de Régis.
Verre/Papiers	La commune a un point de collecte devant la cave : un conteneur pour le Papier et un conteneur pour le Verre.
Relais (Conteneur textile)	L'entreprise continuera à venir vider le conteneur 1 fois/mois

Contact ACCM Environnement : 04 84 76 94 00

Nouveauté : depuis le 1er janvier 2017 !

Carte gratuite d'accès aux déchetteries, à présenter aux gardiens à l'entrée, uniquement réservée aux particuliers résidant sur le territoire de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Avec cette carte vous pourrez vous rendre à toutes les déchetteries du territoire d'ACCM !

Pour en bénéficier, il vous suffit de vous rendre au secrétariat de la mairie, un formulaire vous sera remis.

Il faudra le compléter, joindre des pièces justificatives et l'envoyer au centre technique municipal d'ACCM à Arles.